ORGANISATION MONDIALE

WT/MIN(96)/ST/24 9 décembre 1996

DU COMMERCE

(96-5190)

CONFERENCE MINISTERIELLE Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: espagnol

REPUBLIQUE DOMINICAINE

<u>Déclaration de M. Luis Manuel Bonetti</u> Secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce

La tenue de cette première réunion ministérielle de l'OMC à Singapour est l'occasion pour le gouvernement dominicain d'exprimer sa fervente admiration devant le succès de cette nation qui applique un modèle de développement axé sur l'extérieur. Je félicite le gouvernement et le peuple de Singapour pour l'excellente organisation de cette première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce.

C'est aussi l'occasion de réaffirmer notre ferme adhésion aux règles et principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la ferme volonté du gouvernement dominicain de respecter les engagements qu'il a pris en ratifiant l'"Accord de Marrakech instituant l'OMC".

La République dominicaine, membre fondateur du

relatif est inégal.

Toutefois, le retard d'importants secteurs de l'agriculture et de l'industrie manufacturière, dans lesquels travaille encore une partie importante de nos populations, est préoccupant. C'est pourquoi il faut aborder de manière résolue les transformations structurelles qui permettront une adaptation appropriée à la mondialisation, et en même temps réduire au minimum l'incidence des inévitables perturbations sociales que cela entraîne. A cet égard, le gouvernement dominicain espère achever de manière satisfaisante le processus de rectification technique qui a été soumis à l'OMC.

Le coût social de ces réformes est plus grand en raison de l'effet négatif des distorsions du libre-échange qui persistent sur les marchés internationaux et sont le fait des pays à haut niveau de développement, lesquels, alors qu'ils réclament l'ouverture commerciale, retardent la mise en oeuvre de leurs propres engagements en maintenant des obstacles protectionnistes.

Mon pays espère que l'OMC pourra être l'instrument qui aidera à éliminer ces distorsions, dans le cadre d'un équilibre des droits et des obligations que l'on a voulu établir dans l'Accord de Marrakech.

Toutefois, dans un monde où subsistent les

C'est en comptant sur ce fonctionnement efficace de l'OMC que le gouvernement dominicain a entrepris avec enthousiasme de s'acquitter de ses obligations dans le cadre de l'Organisation, avec un programme de travail mené sous l'impulsion du Président Fernández, pour qui l'une des principales priorités est de préparer notre pays à la mondialisation, comme il l'a annoncé dans son discours d'entrée en fonctions.

En outre, afin de créer une base institutionnelle appropriée pour la facilitation du commerce, les autorités dominicaines travaillent à l'établissement d'un régime de commerce extérieur qui concentre la gestion de la politique commerciale et qui élimine en même temps les obstacles non tarifaires établis en vertu de lois du passé.

Dans le secteur des textiles, les quatre mesures en vigueur qui étai

Par ailleurs, les efforts en matière de transfert de technologies et d'accès aux réseaux d'information ont été pratiquement inexistants, ce qui veut dire que l'article IV de l'AGCS n'est pas respecté, d'où un grave déséquilibre des droits et obligations découlant de cet accord.

C'est avec cette même volonté d'équilibre qu'il faut examiner les propositions prévoyant une accélération des périodes de transition prévues pour la mise en oeuvre de l'Accord sur les ADPIC et de l'Accord sur l'évaluation en douane. Une modification pourrait être envisagée si l'on obtenait un engagement équivalent pour l'agriculture et les textiles.

L'OMC doit donc avoir un plus grand rôle de surveillance. Le système de notifications est sans aucun doute un instrument important à cet égard. L'Organe d'examen des politiques commerciales (OEPC) pourrait l'être lui aussi s'

Avec ces quelques mots, nous voulons montrer au monde que la République dominicaine souhait

m